

ARRETE DU MAIRE N°26-017

PORTANT REPORT DE CREDITS – VILLE 2026

DIRECTION DES FINANCES, DES ACHATS ET DES SYSTEMES D'INFORMATION

Service Finances

LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales de la République et notamment, son article L. 1612-1 ;

VU le Budget de la Ville pour l'exercice 2025 ;

Considérant qu'il convient de reporter les crédits nécessaires pour garantir les engagements pris par la collectivité en 2025 ;

ARRÈTE :

ARTICLE 1^{er} –

Le présent arrêté de reports de crédits est établi de la manière suivante en crédits de recettes, deux millions deux cent trente-six mille trois cent quarante-huit euros (2 236 348 €) se décomposant comme suit :

OPERATION 20-

SERVICE ADMINISTRATIF

Op	Prog	Libellé	Nature	Montant à reporter
20	2051	MATERIELS ET EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	1312	2 110,00 €
OPERATION 20				2 110,00 €

OPERATION 30-

VOIRIE

Op	Prog	Libellé	Nature	Montant à reporter
30	3005	BOULEVARD FONTAINE COUVERTE ET PLACE HOLMAN	1323	127 279,00 €
30	3005	BOULEVARD FONTAINE COUVERTE ET PLACE HOLMAN	13251	10 000,00 €
30	3007	CRÉATION DE RÉSERVES DE DÉFENSE INCENDIE	1321	59 050,00 €
30	3013	AIRE DE JEUX - SÉCURISATION DES SOLS ET MISE AUX NORMES	1318	20 000,00 €
30	3021	AXE NORD SUD	1322	128 986,00 €
30	3021	AXE NORD SUD	1323	305 473,00 €
30	3022	Voirie Rue des Herfots	1328	60 000,00 €
30	3025	Verdoyante	1323	126 220,00 €
OPERATION 30				837 008,00 €

OPERATION 35-

ECLAIRAGE PUBLIC

Op	Prog	Libellé	Nature	Montant à reporter
35	3501	AIDE ÉCLAIRAGE PLACE BELLE CROIX	1328	24 413,00 €
OPERATION 35				24 413,00 €

OPERATION 40-

ENSEIGNEMENT

Op	Prog	Libellé	Nature	Montant à reporter
40	4006	VÉGÉTALISER LES COURS DE RÉCRÉATION DES ÉCOLES,	1321	117 171,00 €
40	4006	VÉGÉTALISER LES COURS DE RÉCRÉATION DES ÉCOLES,	1328	64 100,00 €
OPERATION 40				181 271,00 €

OPERATION 45-

EQUIPEMENT SPORTIF

Op	Prog	Libellé	Nature	Montant à reporter
45	4506	STADE GUIBRAY - CRÉATION DES VESTIAIRES ET DU CLUBHOUSE	1322	104 875,00 €
45	4519	RENOVATION DES TERRAINS DE TENNIS	13461	22 295,00 €
OPERATION 45				127 170,00 €

OPERATION 50-

AMENAGEMENT CHÂTEAU

Op	Prog	Libellé	Nature	Montant à reporter
50	5001	TRAVAUX DE SECURISATION DES REMPARTS	1322	3 333,00 €
50	5002	BATIMENT D'ACCUEIL - TOITURE	1322	81 946,00 €
50	5002	BATIMENT D'ACCUEIL - TOITURE	13461	67 242,00 €
50	5006	EGLISE STE TRINITE - TRAVAUX DE SAUVEGARDE	1321	250 893,00 €
50	5006	EGLISE STE TRINITE - TRAVAUX DE SAUVEGARDE	1328	300 000,00 €
50	5006	EGLISE STE TRINITE - TRAVAUX DE SAUVEGARDE	13462	152 681,00 €
50	5008	EGLISE DE GUIBRAY - RELEVAGE DE L'ORGUE PARISOT	1321	4 022,00 €
50	5011	EGLISE SAINT GERVAIS - RESTAURATION CLÉ DE VOÛTE	1321	2 797,00 €
50	5011	EGLISE SAINT GERVAIS - RESTAURATION CLÉ DE VOÛTE	1323	1 399,00 €
OPERATION 50				864 313,00 €

OPERATION 60-

EQUIPEMENT CULTUREL

Op	Prog	Libellé	Nature	Montant à reporter
60	6004	CENTRE DE DEVELOPPEMENT CHOREGRAPHIQUE NATIONAL	13462	115 500,00 €
OPERATION 60				115 500,00 €

OPERATION 75-

ACTION JEUNESSE

Op	Prog	Libellé	Nature	Montant à reporter
75	7512	MISE EN CONFORMITE DU MULTI-ACCUEIL	1318	84 563,00 €
OPERATION 75				84 563,00 €

ARTICLE 2 –

La Directrice Générale des Services de la Mairie et le Receveur-Percepteur de FALaise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de FALaise, le 31 décembre 2025.



Le Maire,
M Hervé MAUNOURY

TRANSMIS A LA PREFECTURE
& AFFICHE LE 23 JAN. 2026

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification, et / ou d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Caen (3 Rue Arthur Le Duc 14000 CAEN) dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux. Le tribunal administratif de Caen peut également être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr